

Le site qui repère les écobuages



Les lieux d'écobuage seront maintenant visibles pour le quidam sur le site internet de la chambre d'agriculture. © ARCHIVES, ASCENCION TORRENT



Les conseils si l'on est pris dans un feu d'écobuage

1/ Restez calme ; 2/ Écartez-vous de la fumée qui représente le risque le plus important (asphyxie) ; 3/ Ne fuyez pas devant un feu montant, il est plus rapide que vous ; 4/ Si vous n'avez pas le choix, traversez le rideau de flammes à l'endroit le moins dense vers la partie déjà brûlée. Au préalable, débarrassez-vous des éléments synthétiques très inflammables comme les pulls et vestes polaires ; 5/ Appelez le 112. À noter que l'information sur le site de la chambre d'agriculture a été multipliée par l'impression de 30 000 flyers, distribués dans les mairies et les offices du tourisme.

Le site de la chambre d'agriculture permet désormais de connaître les secteurs où sont programmer les écobuages. Une façon d'améliorer la sécurité des randonneurs.

En quelques clics sur le site de la chambre d'agriculture (jaime-lagriculture64.fr), il est désormais possible de visionner la carte des écobuages (brûlages pastoraux) programmés dans les montagnes basques et béarnaises. L'outil, qui s'adresse d'abord aux randonneurs, intéressera également les autres utilisateurs de la montagne. En plus de la carte qui recense les demandes d'écobuages des éleveurs, il propose aux randonneurs d'« organiser [leur] sortie en montagne en période d'écobuage ».

Concentrés à partir de la mi-février

Le site de la chambre d'agriculture propose encore aux randonneurs des fiches sur les règles de sécurité à observer, sur la pratique et la réglementation de l'écobuage, sur son impact

environnemental ainsi que des conseils pour randonner toute l'année.

Si les écobuages sont autorisés entre le 15 octobre et le 31 mars, ils sont plutôt concentrés à partir de la mi-février. Reste que, vue la météo de ce début d'année, ils n'ont pas encore débuté. C'est ainsi que le site a été présenté ce lundi à la chambre d'agriculture de Pau en présence du préfet Gilbert Payet, du député Jean Lassalle et du président de l'établissement consulaire, Guy Estrade.

Le préfet a souligné l'importance du dispositif encadrant l'écobuage, « cette activité traditionnelle et indispensable qui doit être réalisée dans de bonnes conditions ». « Si cette activité doit être organisée et encadrée, cela ne dispense pas d'un effort équivalent en direction

des autres usagers de la montagne », a précisé le représentant de l'État.

5 randonneurs morts en 2000

Réalisée grâce à une collaboration des services de l'État, des professionnels de la montagne et de la chambre d'agriculture, cette opération de communication vise à parfaire l'information et donc à apporter une meilleure sécurité aux randonneurs. Elle intervient 18 ans après le drame d'Esterenchuby, au Pays basque, qui s'était soldé en février 2000 par la mort de cinq randonneurs, piégés dans

« SANS ÉCOBUAGE, IL NE PEUT Y AVOIR NI PASTORALISME, NI BEAUX PAYSAGES »

JEAN LASSALLE, DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DES ÉLUS DE MONTAGNE

un feu d'écobuage non déclaré. Deux responsables avaient été condamnés à six mois de prison ferme en juin 2002.

Président de l'Association départementale des élus de montagne, le député Jean Lassalle a évoqué cette tragédie qui fut le point de départ de l'encadrement réglementaire de cette pratique ancestrale.

« Il s'agit à la fois du respect d'une tradition à laquelle la population est attachée et d'une nécessité incontournable. Sans écobuage, il ne peut y avoir ni pastoralisme, ni beaux paysages », a insisté l'Aspois qui rapporte devoir régulièrement convaincre les touristes de son village.

Faisant le lien avec la colère paysanne de la semaine passée, le président de la chambre d'agriculture Guy Estrade a souligné « l'enjeu de territoire » de cette pratique. Réalisés en grande partie par des bénévoles, les écobuages ne coûtent chez nous que 3 euros par hectare. Contre 700 à 1 200 € dans l'est de la France où les pompiers sont à la manœuvre.

JEAN-MARC FAURE | jm.faure@pyrenees.com